



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pose de la première pierre de la nouvelle résidence Félix Chomé

Luxembourg, le 19 octobre 2011 – Répondant à l'invitation du Conseil d'administration de la Fondation Félix Chomé, de nombreuses personnalités ont assisté à la pose de la première pierre du nouvel immeuble qui remplacera bientôt la résidence pour seniors créée il y a plus de trente ans en mémoire de Monsieur Félix Chomé. C'est dans ce lieu de vie moderne et confortable, construit à deux pas du premier, que la Fondation poursuivra son action en faveur du logement des personnes âgées autonomes et à revenus modestes.

Malgré un entretien rigoureux et un bon état général, la résidence « historique » de la Fondation Félix Chomé, inaugurée rue d'Eich en 1976, réclamait un important programme de modernisation afin de la rendre conforme aux normes actuelles. Outre la complexité technique d'un tel projet, le déménagement et le relogement provisoire de personnes âgées durant la période des travaux posaient également problème tant sur le plan humain que financier.

Face à ces obstacles, le Conseil d'administration de la Fondation a renoncé à cette option, préférant édifier une nouvelle résidence sur un terrain voisin lui appartenant. Les locaux ainsi libérés seront affectés à d'autres fonctions, également dans le secteur social, tandis que les résidents prendront possession, avec meubles et bagages, de studios flambant neufs.

Une réalisation de grande qualité

La conception de la future résidence a été confiée au bureau Georges Reuter Architectes s.à r.l. tandis que le pilotage du projet est assuré par Paul Wurth S.A. Parmi les autres principaux intervenants, citons encore le bureau d'études statiques Daedalus Engineering s.à r.l. ainsi que le bureau d'études techniques Betic S.A.

Bâti sur un terrain en dénivelé, l'immeuble aux lignes épurées très contemporaines comprend sept niveaux au total, plus un étage technique abritant la chaufferie gaz et la ventilation au grenier. Les 59 studios, affichant chacun une superficie d'environ 35 m², se répartissent sur 5 étages. Situé en retrait, l'étage supérieur bénéficie de terrasses communes en partie couvertes.



Dans la future résidence comme dans l'actuelle, chaque résident disposera d'un espace qu'il pourra meubler à son goût. Accessibles aux personnes à mobilité réduite comme l'ensemble de l'immeuble, ces studios, très lumineux grâce à de grandes baies vitrées, seront composés d'un living, d'une cuisine équipée et d'une salle de bain. Une cave sera également attribuée à chaque logement. Dans ce lieu de vie confortable et sécurisé, chaque résident disposera d'un badge d'accès à l'immeuble, d'une clé de son studio, doté d'une serrure de sécurité et d'une téléalarme.

Un espace animé et convivial

Outre le grand parc ombragé propice aux promenades, les résidents se partagent plusieurs espaces de détente et de rencontre offrant la possibilité de pratiquer des activités en commun : cafétéria, salon et bibliothèque. La nouvelle résidence disposera également d'un atelier de bricolage, d'une salle de gymnastique et d'un salon de coiffure.

La Fondation a toujours veillé à développer la qualité relationnelle et la convivialité au sein de la communauté. Le programme d'animations qui, tout au long de la semaine, est proposé à ceux qui le souhaitent y contribue : cours de dessin et d'informatique, jeux de société, lectures et conversations, goûters et grillades à la belle saison... Il est complété par des animations ponctuelles : projections de films, concerts, conférences, excursions...

Une volonté, une vocation

La Fondation Félix Chomé a été créée en 1972 suite à la donation faite par Madame Alice Chomé-Bastian après le décès de son époux, Monsieur Félix Chomé, ancien directeur-général et président de l'ARBED. La Fondation a alors pour objet principal la construction et la gestion d'une résidence pour personnes âgées autonomes et à revenus modestes, accueillies selon un principe de neutralité politique et religieuse, idéologique et philosophique.

À l'époque, ce type d'initiative privée tombe à point nommé pour faire face aux situations sociales dramatiques auxquelles sont confrontées nombre de personnes âgées, essentiellement des femmes veuves ou divorcées. Ainsi, depuis plus de trente ans, la Fondation assume une véritable mission de service public, hébergeant une population fragile aux moyens limités. Économiquement autosuffisante, la Fondation présente néanmoins chaque année un budget de fonctionnement déficitaire, heureusement comblé grâce à la bonne gestion du patrimoine des fondateurs.

Concernant la construction du nouvel établissement, la Fondation bénéficie d'une participation étatique. L'exploitation future de cet établissement et toutes les charges financières en découlant continueront à incomber à la Fondation.



FONDATION
FÉLIX CHOMÉ

Un cadre de vie à l'échelle humaine et à un prix accessible

Bénéficiant depuis août 2000 du statut de « logement encadré pour personnes âgées », reconnu par le ministère de la Famille, la Fondation Félix Chomé continuera donc à proposer aux seniors, dès l'âge de 60 ans, des studios modernes et confortables à des conditions très avantageuses.

Bien entendu, pour prétendre à un logement, les postulants ne doivent disposer que d'un revenu modeste. Ils doivent avoir résidé au Grand-Duché de Luxembourg les trois années précédant leur demande et être en mesure d'effectuer leurs tâches ménagères. Leur participation mensuelle aux frais de fonctionnement est calculée de façon personnalisée sur la base de leurs revenus, la Fondation veillant à toujours leur laisser une réelle autonomie financière pour subvenir à leurs besoins.

Fondation Félix Chomé

50, rue d'Eich
L-1460 Luxembourg

Tél. 43 60 01 81

Fax 43 60 01 85

Email fchome@pt.lu